

LE PUBLICISTE



TRIDI 3 Fructidor, an VI.

Rentrée de la flotte de l'amiral Nelson dans les rades de Syracuse et d'Augusta, en Sicile. — Retraite de l'armée ottomane des environs de Widdin. — Situation embarrassante de la députation d'Empire, relativement à la réponse définitive des ministres français. — Séances du corps législatif batave. — Arrivée à Paris d'un courrier extraordinaire venant des ports de la Méditerranée.

ITALIE.

De Naples, le 14 thermidor.

L'escadre anglaise est de retour pour favoriser les opérations combinées ; elle est mouillée dans la rade de Syracuse et à Augusta. L'amiral Nelson écrit qu'il a été jusqu'à Alexandrie, sans rencontrer Buonaparte.

Nota. Nous croyons devoir observer que cette lettre est remarquable dans les circonstances actuelles. C'est peut-être celle apportée hier par un courrier au directoire. Elle est à-peu-près officielle, puisque nous la tirons du Rédacteur. Elle semble prouver qu'il n'y a pas eu de combat, comme on le répète dans toute l'Europe ; que Buonaparte a trompé les Anglais sur sa destination, & qu'il n'est pas allé en Egypte, comme on le croyoit, puisque Nelson n'a pas trouvé sa flotte. On peut encore tirer de cette lettre de fâcheuses conséquences pour la cour de Naples. Son traité avec la France se trouveroit violé, puisqu'il lui défend de laisser entrer dans ses ports plus de quatre vaisseaux de guerre de chaque nation, & que la flotte anglaise paroît être toute entière dans les rades de Sicile.

DANEMARK.

De Copenhague, le 13 thermidor.

Nos bâtimens marchands vont être convoyés depuis Felde jusque au détroit de Gibraltar. Il a été publié à cet effet, par ordre du roi, qu'en accordant ce convoi, sa destination a eu en vue de protéger le commerce d'exportation & les propriétés danoises : mais que les propriétés étrangères neutres qui se trouveront dans des navires danois seront aussi admises sous la protection dudit convoi.

ALLEMAGNE.

Bulletin de Rastadt, le 28 thermidor.

Jamais la députation d'Empire n'avoit été aussi embarrassée. Il n'y a plus à reculer. Il faut franchir l'abîme ouvert devant elle, ou s'y précipiter. Le ton de l'ultimatum des Français permet peu de délais, & prouve que, si en naissoit de nouveaux, on pourroit prendre, pour les faire cesser, des mesures tranchantes & qui étonneroient peut-être.

La position de la députation est d'autant plus difficile, qu'il ne regne plus d'union entre elle & le commissaire impérial. Elle s'est aperçue que l'empereur sacrifioit les intérêts de ses co-états pour ne songer qu'aux siens & pour ses propres vues. Et de-là des méfiances que n'accroissent pas peu certains bruits relatifs à des ouvertures qu'on a dû, dit-on, être faites dans les conférences de Rastadt, par le ministre autrichien, & qui annoncent dans le cabinet des plans pour le moins aussi révolutionnaires

à l'égard de certains rois, que tous ceux dont on se plaît à accuser la France. On craint que ce goût de déplacements & de partages que l'empereur, ou du moins ses ministres, ont encore manifesté pour quelques parties de l'Italie, ne se fortifie & ne s'étende, & qu'il ne finisse par le porter aussi en Allemagne. Car il est digne d'observation que dans la lutte qui s'établit en Europe entre le système représentatif & le système héréditaire, les grands états monarchiques plus embarrassés qu'aides par les petits, semblent avoir conçu le projet de les englober, sous prétexte de se défendre contre les principes républicains. Et ce n'est peut-être pas un des moins remarquables phénomènes de cette époque de voir plus d'un trône qui ne se soutient que parce que la main du directoire français lui sert d'étai. Ce rôle, au reste n'est pas nouveau pour la France ; elle l'a joué même sous son ancien régime. La cour de Versailles, avant de s'enchaîner par le fameux traité de 1756 au char de celle de Vienne, protégeoit contre son ambition l'indépendance du corps germanique. Ce qui a été alors se renouvellera peut-être lorsque l'Empire aura senti qu'une fois la paix faite, il ne peut exister & se reposer que sous l'ombrage de la grande nation.

On assure que les ministres prussiens ont remis hier une note. On sait l'existence de cette pièce ; mais on ignore si elle est adressée à la députation d'Empire ou à la légation française. On n'en connoît pas non plus le contenu.

On prétend que l'empereur de Russie a découvert dans la Pologne prussienne une société de propagandistes, & qu'il l'a dénoncée avec éclat au roi de Prusse. Paul même, dit-on, pour ne pas ressembler tout-à-fait à un jacobin qui dénonce aussi, mais sans preuve, en a fourni qui ont paru produire une vive sensation dans l'esprit de Frédéric-Guillaume, qui, malgré quelques momens d'humeur plus fréquens aujourd'hui sur les trônes qu'aillieurs, parce que jusqu'à présent on n'y avoit pas été accoutumé aux contrariétés, restera fort tranquille, & se renfermera, quels que soient les événemens, dans une neutralité dont il a éprouvé tous les avantages, & pour laquelle il se fera, quand l'occasion en sera venue, donner quelques indemnités de plus.

Des lettres de Vienne assurent que le comte de Cobenzel ne sera de retour que dans trois à quatre mois ; & que ce n'est qu'alors que l'Autriche se décidera pour la paix ou la guerre. On peut bien à Vienne avoir cette opinion, parce qu'il y est encore des gens qui ont la bonté de regarder cette cour comme la régulatrice de l'Europe.

Mais ceux qui connoissent la politique de la France, doutent fort qu'elle consente si complaisamment à attendre le plus ou moins de succès de la tournée diplomatique de M. de Cobentzel; & sont persuadés que, si les menaces & les démonstrations hostiles du cabinet autrichien continuent à trahir ses projets ultérieurs, le directoire le fera prévenir au premier instant par quelque grand coup, & ne donnera pas aux Russes le tems d'arriver. Quand on en sera malheureusement venu au point de croire la guerre à-peu-près inévitable, les premiers coups & les plus prompts seront les meilleurs & les plus décisifs. Mais on sait que les négociations ont été reprises ici avec le comte de Lerbach. Ainsi il reste encore de l'espérance.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 24 thermidor.

A la séance du 17, de la deuxième chambre, on fit lecture d'une résolution de la première, portant l'établissement d'une garde pour le corps législatif.

Cet objet donna lieu à d'assez vives discussions relatives à la journée du 24 prairial, contre laquelle quelques-uns des membres s'élevèrent. Ils s'étonnerent qu'on confiât de nouveau la garantie de la représentation nationale aux mêmes troupes qui avoient laissé renverser l'ancien directoire, & arrêter plusieurs députés. On sent que ces invectives furent relevées & repoussées avec force.

L'appel nominal termina les débats; & la grande majorité sanctionna sur-le-champ la résolution de la première chambre.

Le parti d'opposition ne sera pas, à ce qu'il paroît, fort nombreux dans le nouveau corps législatif. Il n'est jusqu'ici dans chaque chambre que d'environ six membres, parmi lesquels quelques-uns manifestent une vive résistance à la dernière révolution; savoir: de Sonnaville & de Haan dans la première chambre, & Hoitsm, Ondorp, Govers & Quesnel dans la seconde.

A la séance du 19 de la première chambre, on fit lecture d'une pétition de quelques électeurs du troisième district de la Haye, dans laquelle ils se plaignent de ce que le choix qu'ils ont fait de Midderigh, pour être représentant du peuple, a été annullé. Ils demandent que cette annulation soit révoquée.

Renvoyé à la commission de l'examen des pouvoirs.

On se rappelle que Midderigh dirigea comme président les opérations de la précédente assemblée, lors de la journée du 3 pluviôse. Cependant il ne fut pas arrêté le 24 prairial, crainte de paroître en vouloir aux auteurs de la première révolution. Mais depuis, sa réélection a été déclarée nulle; & Vitringa, frère de l'ex-représentant du même nom, expulsé au 3 pluviôse, a été nommé en sa place.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Du Havre, le 30 thermidor.

Nous ne voyons plus sur notre rade qu'une frégate anglaise & son canot; tous les autres bâtimens ont disparu. On suppose, avec quelque espèce de vraisemblance, que la dernière apparition de la flotte anglaise, n'avoit pour objet que de surveiller les mouvemens de notre port.

De Bruxelles, le 30 thermidor.

Les Anglais sont toujours devant la rade d'Ostende avec un certain nombre de bâtimens de guerre. L'ennemi a tiré plusieurs fois sur les batteries élevées pour la défense du port, & on lui a riposté avec la plus grande violence. Toutes nos côtes sont de nouveau suffisamment

garnies de troupes, au moyen des garnisons tirées de l'intérieur de nos départemens. On continue cependant d'assurer que les Anglais ont formé des attaques sur divers points de la Zélande. On prétend aujourd'hui que c'est sur Flessingue que la principale a été dirigée. Ce qui y a de certain, c'est que l'embouchure de l'Escaut est bloquée par l'ennemi, & que divers navires qui y étoient voulu y passer sont tombés entre ses mains.

Les lettres des bords du Rhin continuent à annoncer le passage sans interruption d'une grande quantité de troupes de toutes les armes de la rive gauche sur la rive droite du Rhin. On évalue à 70 mille hommes le nombre de ces rassemblées depuis Dusseldorff jusqu'aux bords de la Nidda, dont 45 mille occupent la rive droite de cette rivière & sont prêts à marcher en avant au premier ordre. Comme la moisson a été très-riche sur la rive droite du Rhin, les généraux français viennent de prendre des mesures pour s'assurer d'une grande quantité de vivres qui serviront à approvisionner Mayence & à augmenter les magasins destinés à la subsistance des armées républicaines. Le général Championnet doit commander toute la partie de l'armée de Mayence qui est postée sur les bords de la Nidda.

DE PARIS, le 2 fructidor.

Il est arrivé hier soir un courrier extraordinaire des ports de la Méditerranée. Il étoit adressé au ministre de la marine; & aussitôt Bruix est allé communiquer au directoire les dépêches qu'il avoit reçues. C'est lui qui, sans doute, a apporté la nouvelle que Nelson, après une longue & fructueuse recherche de Buonaparte, étoit rentré dans les ports de la Sicile. (Voyez l'article de Naples).

Le conseil des anciens, dans ses deux avant-derniers comités généraux, s'est occupé de l'état du citoyen Delaunay, l'un de ses membres, qui est tombé dans le délire. Il se dit un grand procureur de la nation; & en cette qualité prend des décisions, rend des jugemens qu'il envoie au directoire pour les exécuter.

On assure que les difficultés relatives au traité d'alliance offensive & défensive entre la république française & la république helvétique, viennent d'être levées, & que ce traité sera signé demain; & bientôt après, le directoire remplacera par un ambassadeur ses commissaires en Suisse.

Des lettres particulières annoncent à Rome, des nouvelles nemens majeurs; mais dont on ne connoît pas encore ni la nature ni les détails. Si ces bruits ont quelque fondement, le consulat auroit éprouvé des changemens.

Le citoyen Blanchard, commissaire-ordonnateur en chef de la dix-septième division militaire, sera employé près de l'armée française en Hollande, & remplacé par le citoyen Lefebvre, ci-devant commissaire-ordonnateur de la même division.

La commission militaire de Paris, en vertu de la loi sur les atroupemens, a condamné à mort trois individus du fauxbourg Antoine; & à 24 ans de fers, trois femmes parvenues à main armée & avec effraction.

Un nommé Laveaux, qui cherchoit à se faire passer pour agent secret de la police, a été arrêté, ces jours derniers, dans la section des Gravilliers & conduit à la force. Il est prévenu d'avoir volé une fille de sept ans.

Rewbell a passé à Nancy, le 24 thermidor au soir. Sa santé étoit fort altérée.

Quelques lettres de la Rochelle assurent que

regates & quelques corvettes en sont sorties avec 15 cents hommes de débarquement & des munitions pour les côtes d'Irlande. Elles ajoutent que plusieurs navires, partis de différens ports, sont arrivés à la même destination; & que l'un d'eux est déjà heureusement de retour.

— Le procès relatif aux approvisionnemens envoyés à Ehrenbreitstein, est achevé. Tous les accusés vivans ont été acquittés. La trahison a été rejetée toute entière sur un officier qui s'étoit jetté dans un puits & tué, au moment où on vouloit l'arrêter.

— Il paroît constant que le traité offensif & défensif entre la cour de Vienne & celle de Naples a été signé à Vienne par le duc de Campo-Chiara. Une des clauses porte, dit-on, que l'empereur enverra 60 mille hommes au secours du roi de Naples; & que celui-ci y joindra 30 mille hommes.

— Il est probable qu'on ne tardera pas à se repentir à Naples de ces téméraires provocations & des traités violés par l'asile donné à la flotte anglaise.

— La troisième division de vaisseaux russes est arrivée dans la mer du Nord.

— On apprend que les Grisons ont rejeté à une grande majorité leur réunion à la république helvétique.

— Des lettres de Londres, en date du 20 thermidor, annoncent qu'il y est arrivé un courrier de Vienne; qu'à l'instant il a été tenu un conseil secret qui a duré six heures, & auquel ont assisté les ministres Grenville, Dundas, Windham & le prince de Galles. Le courrier est aussi-tôt reparti avec une réponse pour Vienne.

Le bruit s'est bientôt répandu à Londres que le cabinet de Saint-James étoit parvenu à son but, & qu'il alloit se former une nouvelle coalition composée de l'Autriche, de la Russie, de Naples, de la Suède & même de la Porte Ottomane.

Nous n'avons pas besoin d'observer combien une pareille nouvelle a besoin de confirmation; mais on a tout lieu de croire que l'Autriche a au moins fait demander de nouveaux subsides à l'Angleterre.

— L'armée ottomane s'est tout-à-fait retirée des environs de Widdin. Les troupes asiatiques désertent en foule & retournent dans leur pays.

PHÉNOMÈNE EXPLIQUÉ.

Lettre au rédacteur du Publiciste, en date du 1^{er} fructidor.

Citoyen, la manière dont un de vos correspondans a rendu compte d'une aventure incroyable arrivée à mademoiselle Clairon, & sur-tout la réflexion qui terminoit son récit, sembleroient indiquer qu'il n'est pas éloigné de croire à la réalité de ce merveilleux événement. Je suis persuadé cependant qu'en paroissant adopter cette idée, il a cédé à sa politesse pour les femmes, plutôt qu'à une véritable conviction. Mais il importe de détruire les impressions qu'il auroit pu produire cette aventure; de la dépouiller de tous les ornemens dont on l'a environnée, & de la réduire à sa juste valeur. Une pareille histoire, donnée pour vraie, seroit plus contagieuse que les esprits foibles, que tous les romans de madame Radcliffe, & elle ne nous donne que pour ce qu'ils sont. Combien de vos aimables lectrices vont s'imaginer, peut-être, d'après ce récit, qu'elles doivent bien se garder de désespérer leurs amans pendant leur vie, de peur d'en être tourmentés après leur mort! Que demanderoit la vertu du beau sexe, si à sa fragilité naturelle se joignoit le motif de la crainte, puissant même sur les hommes; & si les amans pouvoient alléguer pour excuse de s'être rendus, qu'elles ont cédé, non pas à l'amour, mais à la peur des revenans? Pour-quoi les blâmer d'avoir mieux aimé avoir affaire à des vivans qu'à des fantômes? Heureusement j'espère qu'il ne sera pas difficile de convaincre que les amans maltraités ne reviennent pas plus, après leur mort, que les maris trompés; & que les uns & les autres sont incommodes que pendant qu'ils existent. Les morts sont sérieux & trop paisibles pour s'amuser à tirer des coups de

fusil, à casser des vitres, & à mille autres espiègleries de cette espèce, dignes tout au plus d'enfans tapageurs qui veulent faire des niches à leurs camarades.

A quoi donc se réduit le récit de mademoiselle Clairon, attesté, dit-on, par tant de personnes dignes de foi? à l'erreur d'une imagination exaltée. Souvenez-vous que Pascal croyoit avoir toujours à côté de lui un gouffre enflammé. Disons-nous que l'auteur des *Lettres Provinciales* n'avoit pas une raison forte & éclairée? Non, sans doute; mais seulement que son imagination étoit souvent plus puissante que sa raison.

Telle est la position où s'est trouvée mademoiselle Clairon. Elle a cru voir, elle a cru entendre. La peur est éloquent & persuasive; elle aura communiqué le sentiment qui l'agitoit à madame Granval & aux autres personnes dont elle parle; & celles-ci, sans avoir rien vu ni entendu, auront tremblé comme elle sur parole. Une actrice obligée, pour faire illusion sur le théâtre, de se tromper elle-même; de voir des spectres & des fantômes où il n'y a que des comédiens, & de donner à des êtres fantastiques le caractère & les apparences de la réalité, acquiert une facilité merveilleuse à voir ce qui n'existe point. Elle porte dans la société & dans toutes les circonstances de la vie les habitudes de la scène; son imagination devient indépendante de sa volonté, & s'égaré au gré de ses passions.

Que cette personne, frappée de la mort d'un amant maltraité, se reprochant d'y avoir contribué, ait cru entendre ses plaintes, & se soit persuadée qu'il la poursuivoit au-delà du tombeau, cela ne doit pas nous étonner beaucoup, mais nous prouver seulement que mademoiselle Clairon a une ame aimante & sensible, & le genre nerveux très-délicat. Mais nous qui n'avons pas les mêmes raisons pour être crédules, nous devons restituer ses droits à la vérité, & rire de ces prétendues apparitions.

J'espère, citoyen, que vous ne refuserez pas à ces réflexions une place dans votre journal. Elles pourront servir à rassurer ceux ou celles que le revenant de mademoiselle Clairon auroit effrayés. Le domaine de la superstition & de la crédulité n'est déjà que trop vaste; & leur empire est si dangereux, qu'il est du devoir du journaliste qui exerce sur les mœurs publiques une espèce de magistrature, de s'en servir pour resserrer ces deux ennemis du sens commun dans les bornes les plus étroites.

Signé, FAURE, fils.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 2 fructidor.

On publie le résultat du scrutin fait hier pour le renouvellement du bureau. Dannon est président: les secrétaires sont Génissieux, Lucien Buonaparte, Girod-Pouzoles & Thiessé.

On lit un message par lequel le directoire exécutif invite le conseil à compléter la loi relative aux brigandages qui se commettent sur les grandes routes, & à la responsabilité des communes dans lesquelles les délits ont été commis.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission existante.

Un membre saisit cette occasion pour dénoncer le meurtre commis dernièrement dans une commune du département des Bouches-du-Rhône, sur un officier qui a reçu 37 blessures, dont il est mort; & il ne s'agit pas ici, dit Popinant, d'un crime ordinaire; mais de ce système d'assassinat organisé par le royalisme & le cabinet de S. James: les mesures ordinaires sont insuffisantes contre de tels crimes; Popinant demande donc un message au directoire exécutif pour l'instruire de ces faits, & le renvoi à une commission pour faire un rapport.

Goupilleau dit qu'il en est de même du département de Vaucluse, où chaque jour est marqué par quelqu'assassinat; la faute en est sur-tout aux fonctionnaires publics, qui emploient pour rechercher & poursuivre ces crimes, des émigrés, & leurs agens qui en sont eux-mêmes auteurs ou complaces; il demande que la mesure proposée s'étende à ce département.

Le renvoi du tout, à une commission, est ordonné.

Duplantier a la parole pour donner lecture en séance publique d'un projet de résolution présenté dans le dernier comité général. Il commence par exposer qu'il est tems enfa de mettre un terme à ces dilapidations qui, en même-tems qu'elles sont un scandale public, compromettent essentiellement la fortune publique & fournissent aux ennemis de la liberté un vaste champ pour répandre leurs impudentes calomnies contre un gouvernement qui, en brisant les hochets de l'ancien régime, a fait disparaître aussi ces fortunes colossales, fruit des larmes & des sueurs du peuple, & partage de l'ignorance & de la fainéantise. Trop long-tems on a semblé fermer les yeux sur ces hommes qui, investis de fonctions publiques, ont abusé de leur crédit pour piller les deniers de l'état. Le mal est au comble; & dans les situations extrêmes il faut des remèdes violens: plus de demi-mesures; elles acheveront de tout perdre. Il faut annuler les marchés frauduleux, dévoiler les spéculations honteuses, poursuivre les dilapidateurs, les fonctionnaires corrompus ou corrupteurs, faire rendre gorge aux sang-sues du peuple, & forcer tous les hommes publics à opter entre leurs emplois & leurs calculs intéressés: voilà le seul moyen de remédier au désordre & de l'empêcher pour l'avenir.

Duplantier propose un projet de résolution portant en substance, qu'aucun citoyen exerçant un emploi, directement ou indirectement délégué par le peuple; aucun fonctionnaire public, civil & militaire; aucun agent, employé, receveur, payeur; aucun salarié de la république; aucun employé attaché à des administrations publiques, ne peuvent être intéressés dans des fournitures, entreprises pour les armées de terre ou de mer, pour les bureaux d'administration, les régies, les ministres: ils ne peuvent être ni fermiers des revenus, ni intéressés dans une ferme, ni agens ou cautions des fermiers.

Ceux qui se trouveront dans l'un de ces cas ci-dessus spécifiés, seront tenus de cesser dans le mois l'exercice de leurs fonctions, ou de se départir de toute espèce d'intérêt dans les fournitures, fermes, &c.

Ceux qui, ce délai passé, resteront intéressés, ou les fonctionnaires publics qui le deviendroient dans la suite d'une manière contraire à cette loi, seront punis de la dégradation civique, destitués de leurs emplois, & déclarés incapables d'exercer aucune fonction publique, soit civile, soit militaire.

Ce qui pourroit être dû aux fonctionnaires publics pour avances ou intérêts dans des fermes, agences, fournitures, seroit confisqué au profit de la république.

Seroient punis des mêmes peines les délégués du peuple & les fonctionnaires publics civils ou militaires, convaincus d'avoir reçu des sommes quelconques autres que celles attribuées à leurs emplois, ainsi que des présens en argenterie, bijoux donnés, ou autres.

Ceux qui, ayant des réclamations à faire, auront offert ces présens, seront punis d'une amende qui ne pourra être moindre de 150 francs, & à un emprisonnement d'un mois au moins & de six mois au plus.

Le conseil ordonne l'impression & ajourne la discussion.

On reprend celle sur le recrutement; un grand nombre d'articles sont adoptés.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 2 fructidor.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution du 29 thermidor, relative à la célébration de l'anniversaire du 18 fructidor.

Bourdon (de l'Orne), fait approuver une résolution du 7 thermidor, relative au placement de l'école centrale du département de l'Orne.

Chatry-Lafosse fait approuver une résolution du 7 thermidor, relative aux opérations de l'assemblée communale de Cheffre, département des Ardennes.

On entame la discussion sur la résolution du 6 thermidor, relative aux fêtes décadaires.

Quenean l'appuie. Ravier & Rabaud jeune la combattent. Le premier pense qu'il sera impossible que le président de l'administration municipale suffise au nombre de mariages qu'il aura à célébrer chaque décade. Le second trouve la résolution incomplète, en ce qu'elle ne prescrit point assez de solennité pour la célébration des fêtes décadaires; inexécutable dans les cantons ruraux, où il y a plusieurs communes qui, pendant une mauvaise saison, sont tout-à-fait séparées du chef-lieu du canton; contraire à l'égalité des droits, en ce qu'elle priveroit pendant les mauvais tems les citoyens de ces communes de se marier, tandis que les habitans du chef-lieu en auroient la faculté; contraire aux droits des citoyens, en ce qu'elle priveroit le jeune homme que le vaisseau attendroit pour faire un voyage de long cours, de se marier avant de partir; contraire aux mœurs, en ce qu'elle priveroit la jeune fille séduite de pouvoir se marier aussitôt pour couvrir l'époque de sa faute; enfin, & par la même raison, contraire aux droits des enfans, en ce qu'elle pourroit arriver que le père d'enfans naturels mourût dans l'intervalle du moment où il auroit résolu de se marier avec la mere de ses enfans, & celui où le mariage auroit pu être célébré.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 2 fructidor.

Amsterdam... 58, 59, 59 $\frac{1}{4}$.	Montpellier..... pair 8.
Idem cour... 55, 56, 56 $\frac{1}{2}$.	Rente provis... 18 f. 88.
Hambourg... 192 $\frac{1}{2}$, 190 $\frac{1}{4}$.	Tiers cons..... 17 f. 38.
Madrid..... 11 f. 58 à 50 c.	Bon 2/3..... 2 f. 41.
Mad. effect., 14 f. 58 à 50 c.	Bon $\frac{1}{2}$ 2 f. 30.
Cadix..... 11 f. 58 à 50 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cad. effect... 14 f. 58 à 50 c.	Or fin..... 109.
Gènes..... 97 $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.... 50 f. 63.
Livour..... 106, 104 $\frac{1}{4}$.	Portugaise..... 97 f. 230.
Bâle..... $\frac{3}{4}$ per., 2 per.	Fiastre..... 5 f. 30.
Geneve..... 2 $\frac{1}{4}$ per.	Quadruple..... 81 f. 50.
Lyon..... pair 10 j.	Ducat d'Hol.... 11 f. 63.
Marseille..... pair 10 j.	Guinée..... 20.
Bordeaux..... pair 12 j.	Souverain. 34 f. 75 c. à 53.

Esprit $\frac{1}{2}$, 390 à 400 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 260 à 270.
 — Huile d'olive, 1 f. 15 à 20 c. — Café Martin, 3 fr. 10 cent.
 — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. — Sucre d'Autvergne, 2 fr. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Sucre de Marseille, 1 f. 15 à 20 c. — Coton du Levant, 2 f. 30 à 70 c. — Coton des isles, 4 f. 25 c. — Sel, o f.

A. FRANÇOIS.